

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 2 octobre 2010

Arrêté du 28 septembre 2010 fixant le nombre de postes offerts pour la voie d'accès professionnelle au corps de l'inspection du travail organisée au titre de l'année 2010

NOR : MTSO1018723A

Par arrêté de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique en date du 28 septembre 2010, le nombre de postes offerts pour la voie d'accès professionnelle au corps de l'inspection du travail organisée au titre de l'année 2010 est fixé à 8.